

FAQ: informations pour les entreprises formatrices

**« Etancheur/Etancheuse CFC »
« Praticien/ne en étanchéité AFP »**

**« Constructeur/trice de sols industriels et de chapes CFC »
« Assistant/e constructeur/trice de sols industriels et de chapes AFP »**

Les premières étapes pour devenir une entreprise formatrice

Afin de pouvoir proposer une place d'apprentissage en entreprise, l'entreprise doit répondre aux conditions suivantes.

Conditions liées à l'entreprise:

- L'entreprise prend connaissance des documents relatifs à la formation professionnelle de base (en particulier l'ordonnance sur la formation et le plan de formation). Toutes les informations peuvent être téléchargées sur www.pavidensa.ch.
- L'entreprise est en mesure de proposer des postes de travail adéquats pour les apprentis.
- Les collaborateurs sont motivés et disposés à former les apprentis.
- L'entreprise emploie des professionnels dûment formés. Les informations à ce sujet se trouvent dans l'art. 10 de l'ordonnance sur la formation professionnelle.
- Une personne assume la responsabilité de la formation au sein de l'entreprise. Elle doit suivre (en principe pendant la durée de l'apprentissage) un cours pour formatrices et formateurs (40 leçons). Il existe des cours pluridisciplinaires proposés par les cantons (via l'office de la formation professionnelle).

Conditions administratives (canton):

- L'entreprise doit demander une autorisation de former auprès de l'office cantonal de formation professionnelle (<https://adressen.sdbb.ch/index.php?&lang=f>).
- Un spécialiste du domaine professionnel se rend ensuite dans la nouvelle entreprise formatrice à la demande de l'office cantonal de formation professionnelle. Il vérifie, avec les responsables au sein de l'entreprise, les conditions nécessaires à une activité future de formation. Sur la base des vérifications, l'organe de surveillance décide quant à la possession d'une autorisation de formation – s'il le faut avec des exigences complémentaires.

Le contrat d'apprentissage

Un contrat d'apprentissage ne peut être établi que si l'entreprise formatrice dispose d'une autorisation de former. Le modèle de contrat d'apprentissage applicable dans toute la Suisse peut être téléchargé [ici](#). Ce site Internet met également à disposition le modèle de rapport de

formation, qui peut être utilisé pour l'entretien de qualification semestriel. L'apprenant reçoit pour son travail un salaire qui est fixé dans le contrat d'apprentissage.

Pour les apprenants étancheur/étancheuse CFC ou praticien/ne en étanchéité AFP, le salaire minimum défini dans l'annexe 2 de la [CCT dans la branche d'enveloppe des édifices 2020-2023](#) (par mois x13) est applicable.

Etancheur/étancheuse CFC

1ère année d'apprentissage: CHF 900
2e année d'apprentissage: CHF 1100
3e année d'apprentissage: CHF 1300

Praticien/ne en étanchéité AFP

1ère année d'apprentissage: CHF 800
2e année d'apprentissage: CHF 1000

Il n'existe pas de salaire minimum légal ou déclaré de force obligatoire pour les apprenants constructeurs/constructrices de sols industriels et de chapes CFC ou assistants/assistantes constructeurs/constructrices de sols industriels et de chapes AFP. La [recommandation](#) d'In-
fra Suisse peut fournir un ordre d'idées.

Recruter des apprentis

Répertoire des entreprises formatrices / liste des places d'apprentissage

Chaque office pour la formation professionnelle tient une base de données contenant les entreprises autorisées à former (en allemand, LEFI). Sur la base de ce répertoire, l'office pour la formation professionnelle demande régulièrement aux entreprises si elles continueront à proposer des places d'apprentissage l'année suivante. Les résultats de cette enquête peuvent ensuite être consultés dans la [liste des places d'apprentissage](#) (en allemand, LENA). Les entreprises peuvent également signaler leurs places d'apprentissage directement auprès de l'office de la formation professionnelle afin d'être reprises dans la liste.

Portails des places d'apprentissage

Il existe une multitude de portails sur Internet, où il est possible de publier des places d'apprentissage. Vous trouverez ci-dessous une liste (non exhaustive) des différents sites Internet:

- www.yousty.ch
- www.jobs.ch
- www.jobwinner.ch
- www.jobscout24.ch
- www.die-lehrstelle.ch (en allemand)
- www.lehrstellenboerse.ch (en allemand)

Autres possibilités de recrutement

- Proposer des stages/journées d'observation
- Contacter les enseignants et les classes
- Placer des affiches aux bons endroits, distribuer des flyers
- Être présent en tant que sponsor
- Être présent dans les médias locaux
- Présence sur les médias sociaux
- Impliquer les collaborateurs et les clients dans le processus
- Proposer des journées portes ouvertes pour les parents et les élèves

Contact

PAVIDENSA

Étanchéités revêtements Suisse

Seilerstrasse 22, 3001 Berne

Tél. 031 310 20 34

Fax 031 310 20 35

E-Mail: info@pavidensa.ch

Site web: www.pavidensa.ch

Berne, mars 2022

Annexe

Liens vers les informations cantonales et les documents destinés aux entreprises formatrices:

Appenzell Rhodes-Extérieures	https://www.ar.ch/verwaltung/departement-bildung-und-kultur/amt-fuer-mittel-und-hochschulen-und-berufsbildung/abteilung-berufsbildung/
Appenzell Rhodes-Intérieures	https://www.ai.ch/themen/bildung/berufsbildung/lehrbetriebe
Argovie	https://www.ag.ch/de/bks/berufsbildung_mittelschulen/lehrbetriebe_berufsbildner/lehrbetriebe_berufsbildner.jsp
Bâle-Campagne	https://www.baselland.ch/politik-und-behorden/direktionen/bildungs-kultur-und-sportdirektion/bildung/sekundarstufe-ii/berufsbildung-berufsberatung/berufsbildung/infos-fuer-lehrbetriebe
Bâle-Ville	http://www.mb.bs.ch/berufliche-grundbildung/infos-lehrbetriebe.html
Berne	https://www.bkd.be.ch/fr/start/themen/bildung-im-kanton-bern/berufsbildung/berufslere-betrieblich-organisiert/lehrbetriebe.html
Fribourg	https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/ecoles-secondaires-superieures/entreprise
Genève	https://www.citedesmetiers.ch/test-devenir-une-entreprise-formatrice-et-obtenir-lautorisation-de-former
Glaris	https://www.gl.ch/verwaltung/bildung-und-kultur/hoeheres-schulwesen-und-berufsbildung/berufsbildung/portal-fuer-lehrbetriebe.html/1702
Grisons	https://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/ekud/afb/ueberuns/Seiten/%C3%9Cberuns.aspx
Jura	https://www.jura.ch/DFCS/SFO/Apprentissage.html
Lucerne	https://beruf.lu.ch/Berufslehre
Neuchâtel	http://www.ne.ch/autorites/DEF/SFPO/apprentissage/entreprises/Pages/accueil.aspx
Nidwald	https://www.netwalden.ch/bildungsbewilligung.html
Obwald	http://www.ow.ch/de/verwaltung/aemter/welcome.php?amt_id=132&page=4
Saint-Gall	https://www.sg.ch/bildung-sport/berufsbildung.html
Schaffhouse	http://www.berufsbildung-sh.ch/
Schwytz	https://www.sz.ch/privatpersonen/bildung-schulen-sport/berufsbildung-ausbildungsfinanzierung/berufsbildung.html/72-512-468-464-2442
Soleure	https://www.so.ch/verwaltung/departement-fuer-bildung-und-kultur/amt-fuer-berufsbildung-mittel-und-hochschulen/berufliche-grundbildung/lehrbetriebe
Tessin	https://www4.ti.ch/decs/dfp/divisione
Thurgovie	https://abb.tg.ch/berufsbildung.html/3262
Uri	http://www.ur.ch/de/verwaltung/verwaltungorg/welcome.php?amt_id=832&page=4
Valais	https://www.vs.ch/web/sfop/
Vaud	https://www.vd.ch/themes/formation/formation-professionnelle
Zoug	https://www.zg.ch/behoerden/volkswirtschaftsdirektion/amt-fur-berufsbildung
Zurich	http://www.mba.zh.ch/internet/bildungsdirektion/mba/de/berufslehre_abschlusspruefung/informationen_betriebe.html